



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 27972

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à M. le secrétaire d'État aux anciens combattants les consignes que son ministère entend donner aux autorités civiles et militaires sur leur éventuelle participation aux manifestations qui seront organisées le 19 mars, puisque certaines associations d'anciens combattants souhaitent maintenir les cérémonies du 19 mars.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État aux anciens combattants est vivement reconnaissant à l'honorable parlementaire du soutien apporté à l'instauration d'une journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre. Plus de quarante ans après la fin des conflits, il se réjouit qu'il soit enfin possible de rendre un hommage officiel aux 24 000 combattants « morts pour la France » en Afrique du Nord. Cette décision marque l'aboutissement d'un processus de concertation long, serein et approfondi. Afin de sortir de l'impasse regrettable qui empêchait d'honorer les combattants tombés au champ d'honneur sur ces théâtres d'opérations, le Gouvernement a confié à M. Jean Favier, membre de l'Institut, la présidence d'une commission de concertation. Cette démarche a été acceptée par toutes les associations qui, toutes, ont participé aux réunions de cette instance. Au terme des travaux, la date du 5 décembre a suscité l'adhésion quasi unanime des associations les plus représentatives du monde combattant. En effet, cette date renvoie à l'hommage national, unanime et solennel, qui a été rendu, le 5 décembre 2002, aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, lors de l'inauguration par le Président de la République du mémorial national qui leur est dédié. Autour du chef de l'État et du Premier ministre, étaient rassemblés des parlementaires de toutes les tendances et toutes les associations. Ce fut un remarquable moment d'union nationale. De plus, le 5 décembre concerne les trois conflits d'Afrique du Nord. C'est un hommage qui s'adresse aux combattants « morts pour la France » en Algérie, mais aussi au Maroc et en Tunisie. Avec ce choix, le Gouvernement réaffirme sa volonté de sortir des débats sur la date de la fin de la guerre d'Algérie et de permettre que la République rende désormais l'hommage qu'ils méritent aux combattants « morts pour la France » en Afrique du Nord. S'agissant des dates choisies jusqu'à présent par les associations, elles conserveront leur statut ainsi que la signification que celles-ci souhaitent leur donner, comme le précise la circulaire du secrétaire d'État du 7 octobre 2003. Il est donc établi que seul le 5 décembre a une valeur officielle. Enfin, le secrétaire d'État se réjouit que, le 5 décembre dernier, les cérémonies organisées à Paris et sur l'ensemble du territoire aient réuni le monde combattant en grand nombre.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27972

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8558

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 61